

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

POLITIQUES, COMMERCIAUX ET LITTÉRAIRES.

Volume 13.

MONTREAL, MARDI 30 OCTOBRE, 1849.

No. 13.

Closure du Concile Provincial de Paris.

Le Concile de Paris a tenu, le 29 septembre, sa dernière session, après avoir duré 12 jours. La cérémonie a commencé, comme d'usage, par les Litanies des Saints chantées en procession et suivies du Saint-Sacrifice, que Mgr. l'Archevêque de Paris a célébré. Après la messe, les Pères du Concile ont pris place autour du livre des Évangiles; leurs théologiens et un grand nombre d'ecclésiastiques formaient derrière eux un second demi-cercle. Les stalles de la chapelle étaient occupées par quinze Archevêques et Evêques, dont la présence ajoutait encore à la pompe de la solennité. Parmi eux nous avons remarqué S. E. Mgr. le Nonce apostolique et Mgr. NaKar, Archevêque de Naby et de Kérinima (Mort-Liban). Le Père Régis, supérieur des Trappistes de Saoulli (Afrique), assistait également à la cérémonie. Après le chant du *Veni Creator*, les décrets ont été promulgués.

Le Concile en a rendu 36, durant ses trois sessions. A celle que nous donnons dans notre dernière feuille, nous ajoutons la nomenclature suivante des principaux de ces décrets:

- 1° Des Synodes diocésains.
 - 2° Des erreurs qui s'attaquent au fondement de la religion. Les erreurs condamnées sont: 1° sur la nature de Dieu; 2° sur l'ordre hiérarchique; 3° sur les livres saints; 4° sur la Trinité.
 - 3° De la nouvelle secte dite *œuvre de la miséricorde*.
 - 4° Des miracles et des prophéties non reconnues.
 - 5° Des saintes images, du respect qu'on leur doit, des erreurs que l'on doit éviter.
 - 6° Des erreurs qui détruisent le fondement de la justice et de la charité.
 - 7° Des tribunaux ecclésiastiques ou officiels.
 - 8° De la résidence.
 - 9° De la sanctification des dimanches et des fêtes.
 - 10° De la prédication de la parole de Dieu et de la lecture des saints.
 - 11° De la dignité dans les cérémonies.
 - 12° De la visite et du soin des malades.
 - 13° Des devoirs du clergé pendant l'épiscopat.
 - 14° De l'exécution des fondations pieuses.
 - 15° Des ordonnances et du conseil.
 - 16° De la conduite du clergé dans les affaires politiques.
 - 17° De l'intervention de la presse dans les questions religieuses.
 - 18° Des relations des fidèles avec ceux qui sont étrangers à la foi.
 - 19° Des études ecclésiastiques, de la collation des grades théologiques, des examens des jeunes prêtres.
 - 20° De l'exécution des décrets.
- Les décrets vont être immédiatement envoyés à Rome et ne seront publiés qu'après avoir reçu l'approbation du Saint-Siège.
- Quant aux questions relatives à l'immovibilité ou à l'immovibilité des desservants, le Concile n'a pas eu à les traiter, attendu que le Saint-Siège se les est expressément réservées, comme le témoigne la lettre du Saint Père à Mgr. l'Evêque de Liège.

Il en a été de même de l'Immaculée Conception de la Très-Sainte Vierge, chacun des Evêques ayant répondu de son côté à l'Évêque de N. S. P. le Pape.

Intéressants détails sur le Concile de Paris.

LETTRE A M. L'ABBÉ *** VICAIRE GÉNÉRAL ***
PARIS, le 29 septembre 1849.

Monsieur et Respectable Ami,
Je vais quitter la capitale, et c'est au moment même de mon départ, que je vous écris ces lignes à la hâte.

Je sais avec quel intérêt votre piété et votre amour pour la religion ont suivi de loin la célébration du Concile Provincial de Paris; avec quelle joie profonde vous avez salué ce retour des antiques et saintes coutumes, ce retour aux sages prescriptions des Conciles et du Saint-Siège, cette nouvelle prise de possession des imprescriptibles droits de l'Eglise. Je suis que vous avez évidemment recueilli le peu de détails qu'une juste réserve permettait aux feuilles religieuses de livrer à la vénération des fidèles, et je connais la légitime impatience avec laquelle vous attendez la promulgation officielle des Décrets dont les titres seuls appellent si vivement l'attention et le respect des enfants de l'Eglise.

Je n'ai pas, vous le comprenez, la coupable témérité de vouloir devancer, même dans cet épanchement d'amitié, le jour fixé par les vénérables Pères du Concile pour la publicité de leurs actes. Ces actes ne seront imprimés et rendus publics qu'après avoir été envoyés au Siège apostolique, dont le Concile de Paris sollicite l'approbation et la confirmation.

Je ne veux pas non plus me rendre coupable d'une indiscrétion qui serait presque un parjure, en vous donnant des détails sur des votes, sur des délibérations qu'un secret inviolable doit protéger. Car vous savez que nous en avons tous fait la promesse solennelle le premier jour de notre admission dans le sein du Concile.

Rien ne pouvait mieux que cette promesse si sainte et si grave, nous donner à tous, à priori, une haute idée de la dignité des questions que nous devions traiter et de la mission que nous allions remplir. Rien n'était plus propre à garantir tout à la fois la liberté et le respect dans nos discussions. Au reste, c'est ici une observation qui domine tout ce que fait l'Eglise, et qui a éclaté d'une façon souveraine et irrésistible à chaque heure, à chaque instant des douze belles et saintes journées du Concile de Paris: à savoir le respect, non-seulement le respect de la foi, de l'autorité, de la vérité, mais le respect de soi et le respect des autres, le respect des institutions auxquelles on appartient, le respect des matières qu'on examine, le respect intérieur et extérieur, si je puis ainsi dire. C'est l'impression la plus profonde que j'ai éprouvée pendant ces saints jours, et que je remporte de ces saintes réunions. On sentait manifestement qu'on y était en la présence et sous les regards de Dieu, que son esprit était là au milieu de nous: *Ibi sum in medio eorum*. Chacun éprouvait, chacun le croyait et cette conscience profonde répandait jusque sur les actes les plus ordinaires de la vie, je ne sais quelle retenue grave et majestueuse qui embellissait, sanctifiait, toute chose. Oui, je n'hésite

pas à le dire, un respect religieux, était l'atmosphère même dans laquelle on vivait et on respirait: *In eo moramur et vivimus*.

Pardonnez-moi d'insister de la sorte sur le caractère éminent de la sainte assemblée; c'est que dans le temps où nous sommes, au milieu de cette société qui a perdu jusqu'à la notion même du respect et qui souffre si cruellement de ce vide affreux, il y a une satisfaction intime et une indicible espérance à retrouver intactes et inviolables dans notre chère Eglise, les admirables traditions qui arrachaient au protestantisme de M. Guizot, ce bel aveu: "L'Eglise catholique est la plus grande, la plus sainte école de respect qu'il y ait jamais vu le monde."

C'était un sentiment si universellement éprouvé parmi nous, que ces remarquables paroles se sont retrouvées bien des fois instinctivement dans notre souvenir et dans nos conversations.

Je reviens au secret et à la promesse solennelle qui nous a, dès le premier moment, inspiré le sentiment énergique et doux dont je vous parle.

Vous comprenez que ce sont là de ces engagements auxquels la pensée même de manquer ne peut pas venir, ni fût-ce que par respect pour soi-même et pour l'édification des fidèles.

Mais, en dehors des votes et des délibérations, il est des faits, des détails, des impressions comme on dit aujourd'hui, que je me reprocherais de ne pas confier à votre amitié. J'en ai été touché jusqu'au fond du cœur; ce sont un des plus précieux souvenirs de ma vie, et je voudrais faire passer l'émotion calme et réfléchie qui m'en reste, dans les esprits des amis et des adversaires de l'Eglise, pour éclairer les seconds et pour augmenter chez les premiers cette sainte fierté que permet l'Apôtre: *Gloriosi in Christo!*

Mon digne et respectable ami, c'est un spectacle qui porte avec lui un grave enseignement, que celui de ces vénérables Evêques, de ces savants théologiens et canonistes, de ces hommes qui représentent ce que l'autorité ecclésiastique a de plus élevé, ce que les sciences sacrées ont de plus éminent dans la première ville de France, s'astreignant tous, quel que fût le grand âge de quelques-uns, aux assujettissements de la vie commune, couchant dans les modestes cellules d'un séminaire, dociles à la cloche, et revenant en un mot à cette existence si humble, si pauvre, si sévère de leurs premières années d'études et de préparation au sacerdoce. Vous avez vu le règlement de la journée, le lever à cinq heures et demie, et le partage rigoureux de chaque instant de la journée. Nous avons en jusqu'à onze heures de travail par jour, assis et délibérant. Dans les rares intervalles, chacun se répandait sous les cèdres ou dans le jardin, et se hâta de profiter d'un moment libre pour aller reciter le bréviaire, ou bien se rendait à la chapelle pour y appeler, par la méditation et la prière, une plus abondante rosée de bénédictions et de lumières sur les laborieuses fatigues de la journée.

Au réfectoire, la frugalité la plus modeste: deux plats à déjeuner, quatre au dîner et deux plats de dessert formaient tout l'ordinaire des Evêques et de toutes les tables. Le silence le plus absolu régnait durant le repas, et n'était interrompu que par la lecture à haute

voix des saintes Ecritures et de la Vie de saint Charles Borromée, le patron et le promoteur des Conciles provinciaux. On a la particularité de l'histoire de ces célèbres Conciles de Milan. Seulement le dimanche, au dessert, la sévérité de la règle a été un peu adoucie: la conversation a été permise pendant quelques instants.

Et certes, je vous l'avouerai, un certain détachement, une certaine détente d'esprit était bien nécessaire après les travaux si sérieux et si multipliés du Concile. Aussi nous nous sommes réjouis de ce moment de conversation inattendue comme de jeunes séminaristes, lorsqu'on leur accorde cette faveur un jour de fête.

Combien je voudrais pouvoir vous donner une idée vraie et complète de l'activité calme et incessante; de la persévérance opiniâtre et réglée; de l'harmonie, de l'ensemble, et tout à la fois de la diversité d'études et de délibérations, qui animaient, sans l'agiter, ce vaste laboratoire de doctrines, cet auguste foyer de science et d'autorité.

Congrégations particulières des Evêques, congrégations générales, commissions, sous-commissions, sessions, romages différents et multipliés, se mouvant chacun à sa place, chacun selon sa loi, et aboutissant tous à une action commune, à un même but, à un centre unique. Vous avez vu ce que je pourrais appeler l'histoire des phases nombreuses que suit un décret avant d'arriver à la promulgation. Hé bien! c'est la vérité dans sa plus rigoureuse exactitude: ça été la pratique constante, ininterrompue, religieusement observée. Et de plus, ce qu'on n'a pas su assez qu'indépendamment de ces épreuves si nombreuses, de cet examen si scrupuleux, quand le Concile en est venu à établir et à condamner les erreurs contemporaines, le *panthéisme*, le *communisme*, le *mythologisme* et le *rationalisme*, une commission nouvelle de dix membres, prise parmi les plus éminents théologiens a été chargée spécialement de la rédaction.

Vous voyez de quelle manière, j'espère, si j'ose ainsi parler, la vérité doctrinale tient à s'entourer. — *A continuer.*

Le Manifeste de Pie IX.

Il était facile de prévoir quel langage le *Motu proprio* de Pie IX inspirerait aux organes de la démagogie et aux ennemis du St. Siège. Il n'a pas trompé l'attente. Mais nos modestes Machiavels de la Révolution nous ont accoutumés à tout, et rien de leur part ne peut nous surprendre.

Des Journaux même qui ne figuraient pas parmi les organes du désordre politique, perdent par affaiblissement du sentiment catholique, toute impartialité, quand ils jugent cet acte du St. Père. Ainsi le *Journal des Débats*, oubliant l'appui sans réserve qu'il a donné au général Cavaignac et à l'Assemblée Constituante, prononçant la déportation de plusieurs milliers d'insurgés, après les événements de juin, et repoussant toute proposition d'amnistie à leur égard, se montre extrêmement difficile sur les conditions d'un gouvernement libéral dans des temps comme le nôtre, et dans un pays comme l'Italie. Il ne daigne pas penser que le 10 octobre devait s'ouvrir la Haute-Cour de justice qui doit juger à Versailles les conspirateurs français

du 13 juin; ainsi, il ne sait pas apprécier, le malheureux, que malgré ses restaurations, vu ce qui le Poubli tant de démagogues bien autrement coupables à Rome. Chose étrange! depuis que les circonstances ont changé, pour ce Journal, par l'expulsion de Louis-Philippe, il méconnaît, il contredit, à propos de la question romaine, ses propres articles, ses propres avis, ses propres idées, cent fois et mille fois consignés dans ses colonnes.

Où, sans doute, il y a eu un temps où il était permis d'espérer que la révolution serait plus tôt et mieux vaincue par l'initiative des réformes libérales que par la force des armes; un temps où, dans les conditions les plus glorieuses, avec l'abnégation la plus absolue, cette entreprise a été spontanément conçue, con-

grégationnellement entreprise, poursuivie avec une impatience patiente; un temps où les Mazzinians et leurs séides n'étaient pas encore des relaps, traités à leurs serments, mais des condamnés et des exilés. A cette époque, Pie IX, en leur rouvrant les portes de leur patrie, inaugura pour cette partie elle-même et pour l'Italie, une ère nouvelle de régénération politique et de légitimes progrès. Certes, c'était alors, au milieu des témoignages enthousiastes de la reconnaissance publique, lorsque les gouvernements présentaient encore si forts, l'anarchie si dévorante en Europe si enracinée, c'était bien alors qu'il était naturel, qu'il était possible d'espérer beaucoup! Et cependant, même à cette époque, que disait le *Journal des Débats*? Lui qui trouve que Pie IX, si cruellement déçu dans ses premières espérances, ne fait pas assez maintenant pour ses peuples, il l'accusait alors de faire trop; lui qui trouve insuffisantes les institutions promises en ce moment, il ne voulait pas pour les Etats romains des réformes politiques, mais seulement des réformes dans l'administration, dans les finances et dans les travaux publics.

Comment le *Journal des Débats* qui était si timide en 1847, est-il si exigeant en 1849.

Le *Constitutionnel*, répondant aux éléments de la démagogie pour le moment de Souverain-Pontife, s'exprime ainsi:

"La solution fût-elle satisfaisante pour le gouvernement de la France, elle ne saurait l'être pour les démagogues. S'ils arrivaient à être un jour satisfaits de la conclusion des affaires de Rome, il n'y aurait rien de plus menaçant pour l'avenir. Il faudrait tout craindre. Si le Pape, en effet, accordait la liberté avec toute l'étendue qu'ils souhaiteraient, qu'en feraient-ils? Ce qu'ils en ont fait partout, un instrument d'anarchie et de renversement. Partout ils n'ont demandé que la liberté constitutionnelle que pour la détruire. Partout ils ont ou chassé ou opprimé les princes qui l'avaient donnée même spontanément. Ils s'en sont servis en Piémont pour pousser Charles-Albert à perdre avec son trône toutes les chances d'indépendance italienne. S'en sont servis en Toscane pour renverser et pousser dans l'exil l'auteur de la Constitution. Ils en ont fait le même usage en Allemagne. En France même, la République ne leur suffisait pas, et ils n'ont voulu se servir de la République que pour élever sur ses débris leur pandémonium socialiste."

"Mais pourquoi chercher des souvenirs en dehors de Rome? Ce qui s'est passé dans la capitale du monde chrétien peut-il, et c'est là l'impression dominante de la négociation, peut-il n'être pas présent au souvenir de Pie IX? Quel sou-

FEUILLETON.

LES FÊTES CHRÉTIENNES.—SAGE DISPOSITION DES FÊTES CATHOLIQUES.—LA TOUS-SAINT.

Si l'homme fût resté obéissant aux commandements de Dieu, toutes ses journées eussent été des jours de fête. Placé par le Créateur dans un lieu de délices, sans qu'une pensée de tristesse et d'inquiétude pût seulement approcher de son âme, assez supérieur à toutes les autres créatures terrestres pour leur commander en roi, presque l'égal des anges et assez pur pour converser avec Jehovah lui-même, Adam dans les jardins d'Eden, n'aurait eu qu'une longue fête; fête qui n'aurait fini que pour les éternelles fêtes du ciel, auxquelles l'homme serait parvenu sans passer par la mort.

Ces desirées si honnêtes ont été cruellement changées. Le péché est venu avec sa longue suite de douleurs... Et quand Satan regarda ce que nous sommes aujourd'hui, enfants déchu d'Adam, et ce qu'il était notre premier père; quand il compare notre vallée de larmes avec le lion de délices que Dieu avait créé pour être notre patrie; quand il oppose aux sérénités, aux quiétudes, aux félicités du paradis terrestre, les histoires, les tristesses les adversités qui sont devenues notre héritage... oh! alors l'Esprit de l'abîme doit ressentir une grande joie, car il peut se dire: "J'ai détruit un bonheur immense."

Chassé d'Eden par l'ange du Seigneur, l'homme fut condamné à manger son pain à la sueur de son front. Et ce pain gagné par le travail, il l'arrose encore bien souvent de ses larmes; déchû de la royauté que Dieu lui avait faite, il est devenu humble et faible comme un exilé. Et si, sur le long et dur chemin de la terre du bannissement, il n'avait pas quelques frais lieux de repos; si à son travail il n'avait pas quelques répit; si à ses douleurs il n'avait pas quelque allègement, ce serait à ne plus vouloir de la vie, et dès les premières bornes de la route, il se coucherait pour mourir...

Mais la justice de Dieu ayant puni le coupable par l'exil d'Eden, sa bonté s'est tout de suite retrouvée en dehors du paradis terrestre, pour reprendre l'homme par la main et l'empêcher de reculer d'effroi devant les nouvelles et tristes voies qui lui étaient ouvertes. Si nos premiers parents, ce que moment terrible, avaient été livrés à eux-mêmes, ils se seraient irrités contre la sentence du bannissement; ils auraient maudit celui qui, après les avoir créés pour tant de bonheur, leur commandait de vivre pourtant de désolation.

Il n'en fut point ainsi: Dieu, en punissant Adam et Eve de leur désobéissance, leur laissa dans l'âme un profond souvenir de lui, une pensée de reconnaissance et d'adoration. Aussi le premier monument que les proscriptions élevèrent quand ils prirent possession de la vallée de larmes, ce fut un autel. Souvenons-nous du premier livre que nous avons ouvert sur les genoux de notre mère; rappe-

lons-nous les images de la Bible: Adam et Eve, Abel et Caïn n'avaient point encore songé à se bâtir des demeures, que déjà ils avaient construit un autel de gazon.

Hé bien, le premier jour où, sur ce premier autel, fut offert au Seigneur de toute chose le premier sacrifice, a été la première fête religieuse... C'est là le premier anneau de cette chaîne sacrée qui lie la terre au ciel; c'est là l'origine des saintes solennités que nous célébrons.

Certes, il y a loin de l'autel rustique d'Abel, au magnifique temple créé par Michel-Ange; mais une seule et même pensée d'adoration, les a élevés tous les deux.....

Ces fêtes, ces réjouissances, destinées à consoler, à repasser l'homme, la religion les a répandues de distance en distance parmi nos jours, comme des oasis dans le désert. Et, quelle sagesse elle a déployée dans la disposition de ces fêtes! Toute l'histoire du genre humain est retracée dans la division de l'année catholique. Les quatre semaines de l'Avent qui aboutissent à la naissance du Sauveur, nous rappellent les quatre mille ans pendant lesquels ce divin Messie fut attendu. Le temps qui s'écoule depuis la Nativité jusqu'à la Pentecôte nous redit toute la vie cachée, publique et glorieuse du Rédempteur, et cette partie de l'année se termine par l'Ascension de Jésus-Christ dans le ciel et la fondation de l'Eglise. L'intervalle qui s'étend depuis la Pentecôte jusqu'à la Toussaint nous représente le pèlerinage de

l'Eglise sur la terre, et cette nouvelle partie de l'année se termine encore par la fête du ciel.

Pendant ce long espace, nous voyons la céleste voyageuse marchant vers le ciel, renaissant sur son passage les élus dispersés aux quatre vents, célébrant tour à tour, pour se consoler dans son exil et s'encourager dans ses combats, la fête de ses martyrs, de ses confesseurs, de ses vierges et des anges qui veillent à sa garde. Tous les Évangiles de ce temps respirent la charité, le zèle, les vertus, les espérances de cette mère pleine de sollicitude. C'est ainsi qu'elle arrive au terme de sa course annuelle, semant sur son passage les salutaires leçons, les encouragements et les grands exemples.

Lors donc que l'automne est venu, que le labourneur s'en va dans ses greniers ses gerbes abondantes, que les hommes recueillent dans la joie leurs biens de toute espèce, fruits de leurs sueurs et de leurs travaux, l'Eglise crie à tous ses enfants de la terre: "En haut les yeux et les cœurs! Puis entr'ouvrant les portes de la Jérusalem céleste, et laissant arriver jusqu'à eux quelques rayons de la gloire ineffable que Dieu réserve à ses Saints, de sa douce voix de mère elle dit à tous, aux riches et aux pauvres, aux savants et aux ignorants: Ces biens que vous amassez, cette récolte précieuse dont vous célébrez la fête, ne sont que l'image des biens et des joies qui vous attendent au delà du tombeau. Semez des vertus et vous moissonnez des mérites; embellissez vos vœux; le ciel, le ciel avec ses palmiers et ses couronnes, le ciel avec son éter-

mité de gloire et ses torrents de délices, le ciel est seul digne de vos soins.....

Dès les premiers siècles, l'Eglise célébra la fête annuelle de chaque martyr. Ce jour-là, on s'assemblait au lieu où le héros chrétien avait remporté la victoire; on environnait son tombeau, dont la pierre se levait d'autel, et on offrait l'auguste sacrifice en action de grâces.

Mais bientôt, le nombre des martyrs augmentant, il ne fut plus possible d'assigner à chacun un jour de fête particulier. La difficulté devint bien plus grande lorsque l'Eglise eut envoyé dans le Ciel une multitude incommensurable de solitaires, de vierges et de confesseurs, dont Dieu se plaisait à constater la sainteté par d'éclatants miracles. Ces raisons amenèrent l'établissement d'une fête qui fut consacrée à honorer d'abord tous les martyrs et ensuite tous les Saints en commandant à Dieu de nous en donner quelques détails.

Marcus Agrippa, favori d'Auguste, avait fait bâtir un temple magnifique dédié à *Jupiter omnipotens*. Il voulait par la faire sa cour à l'empereur qui venait de remporter la fameuse bataille d'Actium sur Antoine et Cléopâtre. Ce temple fut appelé *Pantheon*, soit parce qu'on y révérait toutes les fausses divinités, soit parce que la figure de Pédicelle représentait le Ciel, appelé par les Païens la *résidence de tous les Dieux*.

Ce chef-d'œuvre d'architecture est un demi-globe, sa hauteur est presque égale à sa largeur, il a cent cinquante-huit pieds de diamètre. On n'y voit ni piliers, ni fenêtres:

verain a été plus victime de sa propre générosité?

"Et c'est là tout l'embaras de notre gouvernement dans cette affaire délicate. Toutes vos revendications hypocrites sont un argument invincible entre les mains du Pape pour résister à des négociations qui demanderaient la même chose que vous, et il se justifie de ses refus par vos fureurs. Après le détestable usage que vous avez fait de ses dons, votre satisfaction serait à ses yeux le signe de sa perte, et il se croira d'autant plus en sûreté que vous êtes plus mécontents. Déclarez, déclarez donc contre le mal dont vous êtes cause. C'est vous qui avez fait reculer la liberté et qui affaiblissez le crédit de quelque négociation pour elle."

Nous nous permettrons dit l'Univers, de faire observer au Constitutionnel que nos négociateurs avaient grand tort de demander au Pape la même chose que les démagogues, c'est à-dire de l'avenir du Constitutionnel, un instrument d'anarchie et de renversement. A part cette contradiction, les réflexions de ce journal sont excellentes; il montre fort bien ce qu'il y a de pratique et de sérieux dans les réformes annoncées par le manifeste.

Quant à l'annistie, le Constitutionnel la trouve trop incomplète; mais il espère que Pie IX fera encore des exceptions nominales dans ses exclusions par catégories. La difficulté, à ses yeux, n'est pas là:

"Elle est dans la constitution même du Gouvernement. Ce que la France désirait à Rome ce qu'elle demandait à Gênes, c'est l'établissement d'un gouvernement libéral. Un gouvernement qui n'est entouré que de consultants a-t-il bien le caractère? Sans doute, il peut l'avoir; cela dépend de la manière dont ces conseils sont organisés et composés; et, à cet égard, tout est à faire. Il ne faut pas oublier d'ailleurs que quand on met de la liberté dans les provinces et dans les administrations municipales, on ne peut mener le contraire de la liberté dans le pouvoir central. On se créerait à soi-même des obstacles. Le Pape doit donc vouloir que son gouvernement marche dans un sens libéral et réformateur. Encore une fois, l'édit nous paraît être un premier pas fait par le Pape dans une voie que les démagogues lui ont rendue difficile et périlleuse."

MELANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, MARDI 30 OCTOBRE 1849.

VOUS LES CONNAITREZ A LEURS FRUITS.

Depuis que quelques prêtres Canadiens sont allés dernièrement aux Etats-Unis pour engager ceux de nos compatriotes qui y résident à s'adjoindre à la Société de Tempérance et de vertu dans leurs efforts toutes les vertus catholiques, il est arrivé en Canada grand nombre de lettres, venant de Troy et autres lieux. On nous a communiqué une de ces lettres, écrite par un homme rempli d'une noble franchise. Si d'un côté nous avons éprouvé un sensible bonheur en y voyant la preuve de beaux sentiments religieux que les missionnaires ont réveillés dans tous les cœurs, nos lecteurs jugeront à quel point nous sommes indignés et nous avons appris que l'avenir, de cette ville, avait inspiré de funestes préventions à ces âmes naturellement droites, mais qui n'étaient pas en garde contre le détestable esprit de calomnie et de dénigrement de la feuille que nous venons de nommer. Mais citons textuellement:

"Je vous l'avoue, Monsieur, dit la lettre, ne voyant que ce papier, l'avenir, j'étais sous l'impression que les membres du Clergé étaient des tyrans; qu'ils étaient opposés à l'éducation et à toute autre mesure libérale. Mais, maintenant que j'ai causé avec plusieurs de ces messieurs et que je vois quelle peine se donne le clergé du Canada pour rendre le peuple heureux, je reconnais mon erreur. Je vois que ces jeunes Messieurs de l'avenir sont bons qu'à dénombrer le peuple... Je suis donc décidé à repousser ces mauvais écrits... et à me rendre utile à mes compatriotes ici. J'ai écrit à l'Éditeur de

l'avenir..... lui enjoignant de garder son journal."

Après une telle citation, nous nous croyons parfaitement autorisés à dire des messieurs dont il y est question: "Vous les connaissez à leurs fruits." L'avenir produit l'effet que produirait une traduction française des "Awful disclosures" de Maria Monk sur des esprits qui ne seraient pas en moyen d'en constater les impostures. Quel digne rôle pour un journal qui se dit publié dans les intérêts du peuple! — Nous nous expliquons maintenant pourquoi les Suisses des environs de Montréal sont allés chez nos braves cultivateurs, pour leur faire le catéchisme, l'avenir à la main. Les Suisses s'y entendent, allez. — Nous nous expliquons maintenant pourquoi certaine attitude contre nature s'est opérée tout récemment. C'est que les ennemis naturels du catholicisme trouvent leur compte à exploiter des hommes de pain; c'est qu'ils jettent à honneur de ne pas préparer eux-mêmes la cigüe destinée à tuer la foi du peuple Canadien. Et, en effet, ils auraient bien tort, quand ils trouvent des valets si empressés à s'acquiescer de l'odieuse fonction.

Nous avons reçu de Rouse's Point, N.-Y., une lettre où sont décrits, en termes pleins de reconnaissance, les résultats de la mission de M. Chiniquy et des autres prêtres Canadiens aux Etats-Unis. La surabondance des matières, nous empêche de la reproduire en son entier, d'autant plus que nous avons donné de longs détails sur le même sujet dans notre dernière feuille. Mais nous ne pouvons manquer de publier l'adresse que M. le Dr. Dorion présenta au Missionnaire de la Tempérance au nom de toute la population du Corbeau et de plusieurs autres localités. La voici:

Rév. Monsieur, — Permettez-moi d'être auprès de vous l'organe de cette zèle et vaste paroisse, afin de vous faire voir que vos paroles ne sont pas tombées sur un terrain stérile; afin de vous prouver que le Canadien a toujours un cœur reconnaissant, à l'étranger comme dans son propre pays. Non content d'avoir prêché la Tempérance dans tout le Canada, votre zèle infatigable s'étend jusqu'aux Etats-Unis où vous faites, comme ailleurs, des prodiges. Nous sommes convaincus que votre fatigue doit être grande. Mais aussi vous êtes bien récompensé. Vous avez vu une population immense, venir vous écouter, se jeter à vos pieds et s'embrasser joyeusement sous la bannière de la Tempérance. Oh! que de consolations! Rév. Monsieur, vous êtes venu jeter dans les familles! Que de larmes vous avez essuyées. Oui, Rév. M., vous méritez beaucoup de la part de vos concitoyens, de notre part, et de tous les amis de l'ordre et de l'humanité. Votre nom ne sera pas érité que sur la médaille que vous portez et que vous avez reçue, pour vos mérites, des reconnaissances de citoyens de Montréal; mais il sera gravé en caractères ineffaçables dans le cœur des habitants de votre localité. — Puissiez-vous voir partout vos efforts couronnés de succès! Puissiez-vous purifier toute la société de cette souillure, de cette lépre horrible qu'on appelle l'ivrognerie. Dans ce moment, aidé de votre vénérable collègue, le Père Mathieu, vous pouvez régénérer tout ce monde nouveau pour vous, mais prêt à vous écouter, et à suivre vos conseils et vos paternels avis. Votre mission est belle, elle est digne d'envie. Pour la continuer, la reconnaissance est insuffisante, ici-bas. Mais celui qui vous a envoyé, qui vous a donné la clef des cœurs, saura vous accorder une digne récompense."

A cette adresse, M. Chiniquy répondit à peu près en ces termes: "M. le docteur, je vois bien que vous exprimez des sentiments de cette population, car j'ai vu pendant les quelques jours que j'ai été au milieu de vous, un empressement bien vil à venir écouter mes faibles paroles, qui sont l'écho de mon cœur. Soyez béni, cher docteur, ce sont ceux qui se trouvent par la condition, par le rang, les premiers dans la société qui doivent donner l'exemple. Vous l'avez vu, mes bons amis, s'approcher lui-même, et

"renoncer pour toujours aux boissons spiritueuses. C'était un sacrifice pour lui, comme c'est un sacrifice pour tout homme. Les éloges que vous faites de moi, M. le Dr, sont loin d'être mérités, mais je vous dois mes remerciements. Vous avez droit à l'encouragement des bons habitants de cette localité."

Une lettre du Rév. M. Havermans, curé de Ste. Marie à Troy, nous apprend que les Canadiens de sa mission conservent fidèlement les fruits de la pieuse rétracte que M. Chiniquy et quelques prêtres Canadiens, leur donnèrent à la fin du mois dernier. Cet excellent Pasteur, est toujours plein de zèle et de dévouement pour nos chers compatriotes; il s'occupe maintenant à ajouter, pour leur usage, une vaste chapelle à l'Hôpital qu'il fait construire dans la ville théâtre de sa charité. Cette chapelle doit avoir 95 pieds de long sur 44 de large; elle complètera un établissement qui fera indubitablement l'honneur de la religion, comme la consolation de tous les catholiques de cette ville importante.

BULLETIN.

M. Hincks, l'Annexion et la Réciprocité avec les Etats-Unis. — Le siège du gouvernement. — Lettre de M. Bouvillier au maire de Québec. — Bâtimens et constructions dans l'ancienne Capitale. — Changemens dans le Département des postes. — Les nouvelles lois de Judicature etc.

On parle dans les cercles politiques d'une lettre de l'hon. Inspecteur-Général adressée à un électeur influent du troisième Riding d'York, sur les questions à l'ordre du jour. Comme tout ce qui sort de la plume de M. Hincks, cette lettre est digne d'intérêt et jette une honorable lumière sur les sujets. — Nous croyons devoir la reproduire.

Toronto 22 octobre 1849.

Mon cher Monsieur,

Je suis certain que vous n'attendez pas d'apologie de ma part pour la liberté que je prends de vous écrire sur un sujet qui, bien malheureusement pour les intérêts de notre cher pays, a commencé à agiter quelques esprits dans certaines parties de la Province et spécialement dans la cité de Montréal. Je veux parler de la proposition qu'on vient de faire formellement au peuple Canadien sur l'expédient de demander un changement dans leur condition politique. Je crois pouvoir affirmer, sans crainte d'être contredit, que, à par des questions que notre propre législature a tout pouvoir d'arranger, la seule cause de mécontentement parmi le peuple, en ce moment, vient des restrictions imposées par les Etats-Unis sur l'admission de nos produits agricoles dans leurs marchés. J'ai eu occasion depuis mon retour d'Angleterre de converser avec des personnes, qui connaissent bien l'opinion publique dans le Haut-Canada, et ils sont tous d'accord que ce qui est incontesté qu'on jette en ce moment pour l'annexion, serait tout d'un coup éteint par l'établissement du commerce libre et de la réciprocité avec les Etats-Unis. Ce mouvement de l'annexion n'est pas de nature, cependant, à aider les efforts de ceux qui travaillent de toutes leurs forces à renverser les obstacles qui s'opposent à la prospérité des cultivateurs de cette province. Ce serait aussi inexpédient que peu convenable pour moi de dire dans cette lettre ce qui a déjà été fait et ce que l'on fait maintenant en cette matière; mais je crois qu'il est très important que l'on sache généralement que le Gouvernement Impérial connaît et comprend parfaitement l'importance qu'il y a pour nous que nos produits agricoles soient admis librement sur les marchés américains. Et je n'hésite pas à dire, car c'est ma ferme conviction, que nous avons toutes les raisons d'espérer avec confiance un arrangement prompt et satisfaisant sur ce sujet. La marche adoptée par quelques personnes de Montréal est de nature à faire le plus grand tort aux meilleurs intérêts de la province. — La demande pour l'annexion est fondée sur une opinion entièrement fautive sur l'état de l'opinion publique en Angleterre. — Les sentiments généraux exprimés par les hommes d'état anglais, qu'ils ne dési-

raient pas garder les colonies contre le gré de leurs habitants, ont été interprétés comme comportant de l'indifférence pour la permanence de la connexion, indifférence qui n'est sentie par aucun parti nombreux en Angleterre.

Non seulement les hommes d'état des différens partis qui divisent l'Angleterre sont en faveur de la connexion, mais les plus ardens avocats de la réforme coloniale, M. Hume, Sir William Molesworth et M. Roebuck verraient avec un regret profond le succès d'un mouvement comme celui en projet à Montréal. Ce serait vraiment mortifiant pour les amis du gouvernement libéral partout, s'il arrivait que la concession des plus amples pouvoirs de self government faite par l'Angleterre à la plus importante de ses colonies, avait pour effet non de resserrer les liens d'affection qui l'unissent à elle, mais de les briser violemment pour toujours. Il paraît probable que la première lutte entre les partisans de l'annexion et les amis de la connexion Britannique aura lieu dans votre Riding. — Ayant eu occasion dernièrement de connaître les vues du premier homme d'état en Angleterre et en ce qui regarde la connexion et concernant les questions de commerce libre et de réciprocité avec les Etats-Unis, j'ai cru que je devais au pays de les faire connaître dans un moment comme celui-ci. Nous devons de plus aux amis de l'administration, dont le concours généreux nous a placés dans les positions responsables que nous occupons maintenant, d'exprimer franchement nos vues sur les questions du jour, afin d'éviter tout mal-entendu. — Ces vues sont expliquées suffisamment dans la lettre de M. Baldwin à M. Perry. Ce sont celles de tous et chacun des membres de la présente administration. — Nous les mettrons en pratique pourvu que nous soyons sur portés par ceux qui nous avons agi jusqu'ici. — Si leur confiance nous abandonnait, il ne nous resterait qu'un simple devoir à remplir envers notre souverain et notre pays, ce serait de soutenir au ministère favorable à la connexion qui pourrait commander une plus large part de la confiance publique que nous mêmes.

J'ai l'honneur d'être etc.

FRANCIS HINCKS.

C. CROSBY SCR. MARKHAM.

L'opinion publique, d'abord si agitée ici à propos de la translation du gouvernement à Toronto, commence à se calmer et à prendre raisonnablement son parti. On comprend l'absolue nécessité qui a forcé le ministère et on se console, dans l'intérêt général du Bas-Canada, en pensant que le gouvernement s'engage solennellement à la fin du pays à revenir bientôt à Québec. La lettre suivante est une nouvelle preuve de cet engagement.

BUREAU DES TERRES DE LA COURONNE.

Montréal, 23 octobre, 1849.

Monsieur le Maire,

Après la plus mûre délibération sur l'adresse de l'Assemblée Législative, en date du 19 mai dernier, en faveur de la tenue des parlements provinciaux à Toronto et à Québec alternativement, et considérant qu'il n'était rien survenu depuis cette date pour diminuer le poids des raisons et des motifs qui provoquent cette adresse, le Gouverneur Général en conseil est venu à la détermination d'acquiescer au désir de l'Assemblée Législative. Cette détermination entraîne de nécessité la translation du siège du gouvernement à l'une ou l'autre des deux villes. Il a été décidé que le nouvel arrangement commencerait par la translation immédiate du gouvernement à Toronto pour y demeurer jusqu'à l'expiration du présent parlement, après quoi il se transporterait à Québec pour y séjourner pendant les quatre années qui suivraient. En conséquence, les Commissaires des Travaux Publics ont reçu instruction de préparer, pour être soumises au parlement à la prochaine session, des estimations des ouvrages de changement et d'addition nécessaires aux édifices publics à Toronto et à Québec pour loger le Représentant de la Souveraineté, les départements publics, et les deux chambres du parlement, dans chacune de ces cités. Il est donc à désirer que le gouvernement rentre aussitôt que possible, après la prochain-

ne session, en possession des édifices publics à Québec, maintenant en la possession de la Corporation de Québec, afin qu'on ait le temps de finir les travaux nécessaires avant la translation du siège du gouvernement dans vos murs.

Pour ces raisons, j'ai reçu ordre du Gouverneur-Général de notifier la Corporation de Québec, aux termes du contrat passé avec elle, que, dans un an, à compter de cette date le gouvernement reprendra possession des édifices publics dont votre corporation a maintenant la possession.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre obéissant serviteur

T. BOURVILLE.

M. Rubidge, ingénieur du département des Travaux publics, dit le Journal de Québec de samedi, était ici, hier, faisant l'examen et des édifices publics existants et des lieux où on devra en ériger d'autres. Si nous avons bien compris, M. Rubidge fera rapport à son département que la vieille aile de la maison du Parlement doit être jetée à terre pour être remplacée par une autre en tout conforme à l'aile neuve; qu'un vaste bâtiment où devront être réunis tous les bureaux publics, sera élevé sur le derrière du jardin du monument, prenant toute la largeur du jardin sur une profondeur d'environ 70 pieds, laissant par cette disposition le monument et les trois quarts du jardin intacts ainsi que les beaux arbres qui l'ombragent; enfin que l'emplacement du vieux château et le jardin du Fort seront conservés pour la résidence du gouverneur-général.

On estime à £30,000 environ la dépense qui sera faite et commencée le printemps prochain de bonne heure pour l'exécution et de l'aile du parlement et des bureaux publics.

Tout en réservant l'emplacement du vieux château pour la résidence du gouverneur-général, on paraît ne pas vouloir enlever au public la belle promenade de la Plate-forme, le nouveau château devant être placé au centre du vaste emplacement, et le château qui reste debout devant disparaître entièrement. Il est tout naturel de supposer que le petit corps de garde qui a si vilaine figure disparaîtra également.

Ainsi, non seulement nous aurons dans 18 mois le siège du gouvernement, mais, dans l'intervalle, la législature dépensera une trentaine de mille louis pour le recevoir, laquelle dépense donnera de l'ouvrage à un bon nombre d'ouvriers à la fois, parce qu'il faudra que l'ouvrage se fasse promptement.

Nous aimons à répéter que le gouvernement s'est tellement lié à l'exécution l'arrangement suggéré par la chambre, qu'une autre administration ne pourrait jamais, en eût-elle le désir, s'y opposer. Les feuilles démagogiques de Montréal peuvent bien hurler et s'efforcer de faire croire au pays que cet arrangement anéantit le Bas-Canada, lorsque c'est Montréal seul qui souffre des folles de ses émeutiers (nous le régratons beaucoup pour ceux qui ne sont pas comptables.) Le pays tout entier comprendra, et le district de Québec comprend déjà pleinement que sa position n'est pas changée, qu'il y gagne à faire justice au Haut-Canada lorsque celui-ci a si bien donné son appui au Bas-Canada dans la plus délicate, la plus compromettante et la plus onéreuse des questions. On parle beaucoup de la dépense; on l'exagère, d'abord, et ensuite elle sera plus que compensée par les bons résultats qu'elle amènera. Haut et Bas-Canadiens, nous serons plus intimement en contact, nous nous connaîtrons mieux et nous profiterons réciproquement des enseignemens qui sont propres aux deux populations respectives. Deux peuples qui se connaissent dans un but de justice réciproque, peuvent faire beaucoup pour leur avenir mutuel, pour assouvir leurs intérêts et grandir leur prospérité matérielle.

Le département des postes est à la veille de passer sous le contrôle provincial. Il n'est plus besoin, nous dit-on, que d'un Ordre en conseil pour mettre les nouveaux arrangements en opération. — On annonce une grande réduction dans les charges et dans des postes et de nombreuses réformes dans les bureaux. Dieu sait si nous en avons besoin surtout à Montréal!

La Gazette de Montréal dit que M. Hincks doit être le premier maître de poste général sous le nouveau régime et que désormais cette charge sera d'une nature politique, l'occupant devant être membre de l'Administration. Nous ne croyons pas que cette rumeur concernant M. Hincks soit fondée. La place de M. Hincks, est aux finances, où il a déjà rendu de si grands services au pays.

La rumeur parle de la prochaine mise en opération des lois de Judicature. — La proclamation à cet effet doit paraître samedi. On ne connaît pas encore les nouveaux juges. Ce qu'il y a de certain c'est que l'hon. M. La Fontaine n'est pas du nombre. Comme les malveillants vont être désappointés!

Nouvelles d'Europe.

APPORTÉES PAR L'EUROPA.

L'Europa est arrivé apportant des nouvelles jusqu'au 13 courant.

ROME. — Il paraît que le Gov. Français va rappeler une partie des troupes d'Italie. Un seul régiment occuperait le château St. Ange; 10,000 hommes seraient laissés à Civita-Vecchia; les troupes Espagnoles entreraient dans Rome. — Le Gouvernement français avait reçu des nouvelles de Rome, du 4 courant. Une lettre de cette ville dit que la levée de l'état de siège, demandée par les trois cardinaux, n'aura pour effet de priver le général français de toute autorité dans les affaires civiles et politiques, et d'investir les cardinaux de pouvoirs illimités. Le préfet de police français avait, en conséquence, informé les Ex-Députés de l'Assemblée que des Warrants étaient issus

le jour n'y descend que par une large ouverture de forme ronde qui est en haut et au milieu. La plupart des temples païens furent détruits, mais l'empereur Honorius voulut qu'on laissât subsister le Panthéon comme un monument de l'ancienne magnificence de l'empire.

En 607, le pape Boniface IV le fit ouvrir et purifier. Il le consacra sous l'invocation de la sainte Vierge et de tous les martyrs, ce qui lui fit donner le nom de Sainte-Marie-aux-martyrs. Il fut aussi appelé la Rotonde à cause de sa forme.

Le jour de la dédicace chrétienne de ce temple fameux fut un des plus solennels dont Rome ait été témoin. Le Souverain Pontife, paré de tous les ornemens de sa dignité, parut suivi d'un clergé nombreux et d'une foule immense. Dès la veille, on avait retiré des Catacombes un grand nombre d'ossements et de reliques des martyrs; on les vit arriver vers la basilique, portés sur vingt-huit chariots magnifiquement ornés. Combien ce triomphe des héros de la foi fut plus beau que celui des consuls et des empereurs païens! Les précieuses dépouilles arrivées dans le saint temple, le Pape le consacra en l'honneur de la sainte Vierge et de tous les martyrs.

Vers l'an 371, le pape Grégoire III consacra aussi une chapelle dans l'église de Saint-Pierre, en l'honneur de tous les Saints. Depuis ces deux époques, on a toujours célébré à Rome la fête de tous les bienheureux habitants de la Jérusalem céleste. Elle ne semblait être que pour Rome, aussi bien que le

Panthéon et cette quantité surprenante de reliques qu'on y transféra. Mais le pape Grégoire IV, étant venu en France en 836, engagea Louis-le-Débonnaire à la faire célébrer dans ses Etats. Le prince y consentit volontiers, et bientôt la fête de tous les Saints fut universellement adoptée; Sixte IV lui donna une octave en 1480.

Les Inspirations de l'Automne.

Où, ces bois jaunis par l'Automne, Cette parole monotone Qui s'étend sur tous les vallons, Ont pour moi je ne sais quels charmes, Et j'écoute en versant des larmes Le sifflement des aigleons.

Alors plus ému, le poète Dans sa solitude muette Tout entier s'enfonçait et se perd; Il fait à sa lèvre ardente, Jalouse des destins du Tasse, Le Capitole ou le désert.

A travers le tremblant feuillage Il aime à suivre le nageur Par le vent du nord entraîné, Ou la corneille aux noirs ailes S'envolant du haut des tournelles D'un vieux manoir abandonné.

Il aime ces chants bucoliques, Ces bruits confus, ces voix rustiques Qui sortent d'un lointain hameau, Quand de sa modeste chapelle La cloche à l'Angelus appelle Et le pasteur et le troupeau.

Alors dans un élan sublime, Comme le chanteur de Solyme, Il s'éleva jusqu'à son Dieu, Cependant que sa voix austère Aux enviremens de la terre Sans regret jette un mâle adieu.

Esprit d'en haut, touche son âme! Viens l'inonder de cette flamme Qui brûle l'ardent séraphin; Et que par toi seul inspirée, Sa voix forte, sa voix sacrée, Prélude à l'hosanna sans fin!

Apprends-lui ce chant d'espérance Qui charma la sainte souffrance De l'errante et triste Sion, Lorsque sans garde, sans couronne, De l'impudique Babylone Elle souffrait l'oppression.

Le poète, le vrai poète, Comme l'apôtre et le prophète, Doit laisser un pur souvenir; Et ranger aux rumeurs du monde, Dans sa Thébaïde profonde Il doit aimer, chanter, bénir.

Qu'importe que sa noble vie Par le malheur soit poursuivie? Le malheur est un don du ciel: C'est dans le cœur solitaire Silloné des faux du tonnerre Que l'abeille cache son miel.

Qu'importe à ce roi de la lyre Qu'un vulgaire ingrat le déchire, Si déjà son jeune renom Est un lustre pour la patrie, Si plus d'une vierge attendrie Rougit et palpite à son nom?

Ainsi donc, dès que les orages Dispensent sur nos rivages La pâle dépouille des bois, Prenant sa muse pour compagne, Qu'il retourne sur le montage Aux vents du soir joindre sa voix!

Unité Liturgique.

L'union de l'Épiscopat et de son chef suprême devint plus intime que jamais. Le noble, le grand Épiscopat de la France est à la tête des hommages de tendre respect et de filiale affection donnés au Saint-Siège, à la chaire auguste et souveraine de saint Pierre. Plus que jamais il est prêt à prévenir, non pas même les ordres, mais les simples désirs du Père commun des fidèles. Le Pape n'a exprimé qu'un vœu de voir établir l'unité liturgique, et l'on jugera de l'effet que l'expression de ce vœu a produit, par les lignes suivantes de l'Ami de la Religion:

Nous sommes assurés que NN. SS. les Archevêques et Evêques de la province de Paris ont unanimement résolu d'exprimer au Saint-Père, dans les lettres synodales qu'ils doivent lui adresser, leur désir de rétablir la liturgie romaine dans tous leurs diocèses, en faisant seulement connaître à Sa Sainteté les considérations graves et les difficultés matérielles qui peuvent à leur grand regret, retarder l'accomplissement de ce vœu, plus particulièrement dans quelques-uns de ces diocèses. — Mgr. l'Evêque d'Angoulême vient d'émettre une Ordonnance pour le parfait et entier rétablissement du Rit Romain dans son diocèse, où ce Rit avait été en grande partie conservé.

contre eux. Soixante députés avaient immédiatement laissé Rome...

FRANCE.—La discussion préparatoire qui a eu lieu dans les bureaux de l'Assemblée...

Russie et Turquie. La réponse de l'empereur de Russie au sujet de l'extradition des réfugiés Hongrois...

Beaucoup de vaisseaux du Sultan tentent de saisir cette occasion de soulever une révolution...

Le gouvernement anglais a donné ordre à son ambassadeur à St. Pétersbourg de tenir ferme pour la cause de la Porte.

Nouvelles Religieuses.

On lit dans le Constitutionnel français: On a parlé d'un emprunt contracté par le Pape pour retirer le papier monnaie...

Le parti rouge de Rome, vaincu par notre armée, n'a point renoncé à ses espérances et à ses projets.

Les Mazziniani, que la bonté de notre administration semble encourager à fatiguer notre patience, essaient, par mille moyens piteux, de témoigner de leurs rancunes.

Ce matin, du balcon du palais royal, le Souverain Pontife a donné au peuple la bénédiction solennelle...

de ce fait, que l'on croit être un Milanais, a été arrêté. Cet incident n'a pas autrement troublé cette fête religieuse.

On lit dans le journal de l'Ain: On annonce, pour le mois d'octobre, un concile à Besançon; au mois de novembre, S. Em. le cardinal de Bonald, primat des Gaules, ouvrira le sien dans la métropole de St. Jean.

Sans doute l'édit du Pape est bien d'avoir conquis le suffrage des partis extrêmes. La notification des Cardinaux excite surtout de vives récriminations.

CONVERSIONS.—Le Rev. Père Ruitz, de l'Ordre de l'Immaculée Conception, Missionnaire à Aldenham, (Angleterre) a reçu le 2 septembre 1849, l'abjuration de huit nouveaux convertis à la foi catholique.

Le R. Père Ruitz en s'en retournant à sa résidence de Aldenham, en habit de Missionnaire, avec le crucifix à son côté, fut salué respectueusement par les passants.

siège du gouvernement.—Le Journal de Québec contient un second article sur ce sujet dont nous extrayons le passage suivant:

Si la translation du siège du gouvernement à Toronto pour la fin de ce parlement, quoi qu'elle ait lieu contrairement au vœu de l'adresse de la chambre, doit mécontenter quelques membres au point qu'ils tournent le dos à l'administration, et que, avec l'opposition déjà existante ils forment une majorité (ce que nous sommes loin de croire), les principaux d'entre eux se verront appelés à faire partie d'une nouvelle administration.

Dans tous les cas les membres qui ont voté pour la proposition de M. Sherwood, c'est-à-dire pour les parlements alternatifs, ne peuvent condamner ce qu'ils ont fait et suggérer eux-mêmes.

Les démagogues annexionistes peuvent bien crier; mais ne pouvant pas avoir l'union, s'ils s'obstinent à rejeter leurs complicités qu'ils noircissent journellement, par partialité, et qu'ils veulent parler, ils auront au pouvoir les ennemis les plus constants et les plus acharnés de leur pays.

Nouvelles et Faits Diverses.

RECTIFICATION.—L'Avenir dans un de ses derniers numéros dit qu'il y a plus de 700 employés publics qui sont obligés de partir pour Toronto; 700 employés voyageant aux frais de la province! C'est ainsi que les journaux rouges écrivent l'histoire contemporaine.

TAPAGE A QUÉBEC.—Il y a eu samedi soir une espèce d'émeute en cette ville.—Une assemblée des partisans de l'annexion devait avoir lieu. Le maire ayant refusé l'usage de la bâtisse du parlement, l'assemblée se réunit à l'hôtel St. George.

récoltes.—Un correspondant du Canadien Indépendant copie du grand mépris à ce journal. Il y a tout lieu d'espérer, M. le rédacteur que si nous n'avons aucune gelée pour faire

tort aux grains, l'eau ne manquera pas au moulin pour cette année. Les grains en général sont bien beaux. Le blé, quoique généralement court, donnera encore une moyenne récolte, et sera d'une qualité supérieure.

L'Orge va donner une récolte abondante partout, elle est belle et bonne presque sans exception nous pourrions dire. Le seigle n'en dément point. C'est un grain qui partout généralement vient bien.

L'Avoine, quoi qu'il y en ait de superbes champs ici est cependant très rare; je ne suis pas la maison pour laquelle on n'en sème pas plus. Il y a une récolte extraordinaire de patates dans nos paroisées ici; une petite gelée avait jeté l'épouvante chez les habitants.

Ce que je trouve étrange et sans exemple dans les autres paroisées c'est que les habitants ne connaissent point le Lin par ici! Pour tout y-a-t-il quelque chose qui paie plus l'habitant que ce bel et charmant petit grain? non, assurément non! Avec le Lin ne faites-vous pas le fil, avec le fil la toile, et avec la toile des pantalons, des chemises, des nappes, des serviettes, etc. etc.

Encore une autre chose qu'il serait très intéressant de recueillir serait le Tabac; car n'oublions pas que la dépense qu'entraîne la pipe est extraordinaire, dans les campagnes particulièrement. On le tabac se vend toujours au prix très-haut. Un fumeur ordinaire dépense \$b. de tabac chaque semaine, ce qui fait 1 lb. par mois et 12 lb. par année. Bien compté, le tabac à 1s. cela vous donne 12s. Eh! bien les pipes que vous cassez, les couteaux que vous perdez, les poches les vestes et de culottes que vous brûlez, les vêtements, les Bâtes feu, le tondre, etc., etc., ma foi cela ne peut pas compter dans le petit mois de \$40s. par année... huit piastres de pertes pour rien! Oui pertes pour rien, car la pipe est une chose inutile et désagréable!

Mais, nous disent quelques-uns, c'est notre passe-temps! Oui eh bien! semez du tabac canadien et votre récolte vous fera fumer pour rien!

DEMISSION D'OGLE R. GOWAN.—Ce monsieur si-déjà membre de la chambre d'assemblée et tristement célèbre comme chef des orangistes, vient d'être démis des rangs de la magistrature et privé de sa commission de Colonel de Milice, pour avoir été présent et complice dans la récente brûlure de San Excellence le gouverneur général à Brockville.

—M. de Bois-le-Comte, ministre de France à Paris, est envoyé en la même qualité à Washington.

La nouvelle de la nomination de M. Bois-le-Comte, comme ministre de France à Washington, paraît avoir causé une satisfaction marquée dans le rayon où elle a pu parvenir à l'heure où nous écrivons. On sait que le gouvernement français de n'avoir pas mis un faux point d'honneur à soutenir quand même un représentant qui se trouvait personnellement en déshonneur avec l'administration actuelle des États Unis; on se félicite surtout de voir que, grâce à cette concordance venue si à propos, les relations amicales qui existent entre la France et l'Union n'auront pas été un seul instant interrompues.

AUGMENTATION DES REVENUS.—La semaine dernière dit l'Hamilton Spectator, il a été reçu à notre port, \$1800 de droit de Douane en un seul jour! C'est plus que jamais il n'a été reçu dans la même période.

CHUTE DE NEIGE DANS L'ÉTAT DE VERMONT.—Le 11 du courant il y a eu une chute de neige considérable dans cet état. A West et à l'ouest de Montpelier, comme aux environs de Northfield les montagnes en étaient couvertes et dans d'autres endroits la terre en avait six pouces d'épaisseur.

SINISTRE.—On a reçu au Lloyd de Londres la nouvelle de la perte du navire la Minerve, allant de Sydney à la baie de Portland, dans l'Australie. Ce navire avait dans sa cargaison 200 barils de poudre et une quantité considérable de rhum, d'eau-de-vie et de sucre.

Le 26 mars, dans la nuit, on découvrit que le feu était dans la cale, et déjà une fumée épaisse montait jusque sur le pont. Le danger reconnu, le capitaine de l'équipage et les passagers se jetèrent dans les embarcations et se hâtèrent de gagner le large.

avaient pris ce parti, que le navire était tout en flammes, et bientôt une explosion épouvantable retentit sur la mer; en même temps, des débris enflamés étaient lancés à une hauteur prodigieuse.

Un quart d'heure après, la mer avait tout englouti, et il ne restait plus d'autres vestiges de la Minerve que quelques poutres calcinées. Les naufragés, après avoir erré sur la mer pendant six jours et cinq nuits, en proie à toutes les privations ont été assez heureux pour arriver à Port-Philippe; où on leur a prodigué tous les secours que nécessitait leur état.

Plusieurs cultivateurs se sont plaints que la gangrène se mettrait dans leurs patates après qu'elles étaient arrachées; voici un remède que suggère la Gazette de Gaspé. Ils s'agit de faire bouillir les patates, de les écraser dans un vaisseau propre et de les laisser geler. Au fur et à mesure qu'on veut s'en servir, on n'a qu'à les faire réchauffer.

Poids et mesures.—Une quantité de poids, de mesures et de verges ont été confisqués par l'inspecteur du revenu de ce district, en cette ville, mardi dernier, les dits poids et mesures ne portant pas l'étampe provinciale. Il est à remarquer sous la nouvelle loi telle qu'amendée par le 12e Vict. chap. 54, les personnes se servant dans l'exploitation de leur commerce de poids ou de mesures non étampés, sont passibles de la même amende que si elles se servaient de poids ou de mesures faussés.

Avis aux marchands et commerçants qui désirent se mettre à couvert des poursuites et de la confiscation.—(Communiqué.)

UN AVENTURIER EN CALIFORNIE.—On rapporte des choses merveilleuses de la Californie, des histoires plus ou moins vraisemblables de fortunes acquises rapidement. En voici une qui est vraie en tout point et assez intéressante. Un citoyen de New-York possédant un capital de \$10,000 vivait dans Wall Street à prêter de l'argent et à faire la commerce d'argent de change. Saisi tout-à-coup de la fièvre Californienne, il acheta un des vaisseaux vendus à l'encan par le gouvernement américain à la fin de la guerre du Mexique. C'était un brick pour lequel il paya \$3,500. Il acheta des vins et d'autres liqueurs pour le reste de son argent, gardant justement \$500 pour payer ses dépenses de route jusqu'à San Francisco. Il risqua ainsi toute sa fortune sur ce coup de dé. La fortune lui fut fidèle. Arrivé à la terre de l'or avec sa cargaison, il en disposa à un profit immense 300 à 400 pour cent et il lui fut offert pour son vaisseau \$25,000. Il refusa cette offre préférant faire un couple de voyages à l'Oregon pour aller chercher du bois alors en grande demande à San Francisco; après qu'il fut revenu, de son second voyage de la Californie, il produisit au N. Y. Herald, dans le court espace d'une année, une plus grande révolution dans les affaires commerciales que tout un siècle précédant a pu créer. Le résultat sera un changement complet dans le cours du commerce entre l'Europe et la Chine. Les ouvertures que l'on parle de faire à travers l'Isthme de Panama, et les projets de chemin de fer à travers la continent va hâter l'époque où tout le commerce de l'Europe avec l'Orient passera par San Francisco, Panama ou Nicaragua et New-York pour Londres et Liverpool. Durant les trois derniers siècles l'Inde d'une telle route entre l'Angleterre et l'Inde, a occupé l'esprit de beaucoup d'hommes. Mais il était réservé au peuple américain, dans la première année de leur possession de la Californie, de faire partir le mouvement qui doit bientôt réaliser les rêves et les prédictions des trois derniers siècles au sujet de ce grand changement dans le cours du commerce de l'Orégon, en lui offrant \$45,000 pour son brick. Il accepta et le vendit. Rentrant alors tout ce qu'il avait gagné sur ses vins et sur son bois il convertit le tout en poudre d'or. Il retourna à New-York il y a quelques jours dans le Crescent-City et déposa à la monnaie de Philadelphie \$150,000 de cette excellente poudre pour la convertir en aigles et en demi-aigles. Il n'avait mis que 18 mois à acquérir cette fortune.

Il est tenu dernièrement à St. Louis une convention de délégués d'un grand nombre d'Etat de l'Union, convoqués pour délibérer sur les moyens de réaliser les gigantesques projets d'un chemin de fer continental reliant les côtes de l'Atlantique à celles du Pacifique.

L'assemblée s'est organisée sous la présidence de M. Douglass, de l'Illinois; chacun des Etats représentés a fourni un vice-président. Trois délégués de chaque Etat furent ensuite désignés pour se former en comité spécial et formuler en résolutions le but de la réunion. Ces résolutions se sont bornées, du reste, comme on devait s'y attendre, à solliciter du congrès une prompte décision concernant le chemin de fer du Pacifique.

On a arrêté, en thèse générale, que le congrès serait prié de faire commencer sur le champ les travaux à l'ouest des Etats, actuellement organisés, de manière à ce que la route fût terminée en dix ans. Aux Etats restèrent ainsi le soin de relier au nouveau chemin le réseau actuel des communications intérieures.

Après une session de quatre jours qui, en somme, n'a fait avancer que bien peu la question, la convention s'est ajournée jusqu'au 1er avril, pour se rassembler alors à Philadelphie. Dans cette première réunion, elle comptait 465 délégués, dont 264 appartenaient au Kentucky seulement. Tous les Etats étaient loin d'être représentés, et, sous tous les rapports, il est présumable que l'assemblée de Philadelphie sera plus régulière et plus importante.

M. Lamennais a pris, depuis le 1er courant la rédaction en chef de la Réforme. Idem. C'est à l'issue du conseil qui s'est tenu à la chancellerie, que M. le ministre de l'intérieur a entendu la représentation de la pièce intitulée: Rome, au théâtre de la porte-St-Martin. Nous croyons savoir que le nonce du souverain pontife avait fait des démarches dans le même but.

Idem. M. le ministre de l'intérieur a entendu la représentation de la pièce intitulée: Rome, au théâtre de la porte-St-Martin. Nous croyons savoir que le nonce du souverain pontife avait fait des démarches dans le même but.

Idem. M. le ministre de l'intérieur a entendu la représentation de la pièce intitulée: Rome, au théâtre de la porte-St-Martin. Nous croyons savoir que le nonce du souverain pontife avait fait des démarches dans le même but.

Idem. M. le ministre de l'intérieur a entendu la représentation de la pièce intitulée: Rome, au théâtre de la porte-St-Martin. Nous croyons savoir que le nonce du souverain pontife avait fait des démarches dans le même but.

(N° 31.) La lettre suivante du Rév. Henry Wood, de Concord, N. H. éditeur du "Congregational Journal," papier religieux d'un haut caractère, parle-ant que des volumes en faveur de l'excellence du Baume de Wistar: Concord, New Hampshire, 2 mars, 1846.

Mr. S. W. Fowle—Cher Monsieur: Il y eut deux ans l'hiver dernier, une attaque soudaine et violente aux poux-mons, causée par le froid auquel je m'étais exposé, me forçant de garder la chambre et le lit pendant plusieurs semaines; et lorsque je devins mieux, il me resta une telle oppression et difficulté à respirer, que j'étais incapable d'une marche rapide et d'un exercice violent, et que souvent je ne pouvais dormir ou repos sur un lit pendant la nuit. Souvent la souffrance était extrême, et à en juger par l'inefficacité des remèdes dont je fis usage, j'aurais pu croire que la maladie était incurable. Ayant été engagé à faire l'essai d'une bouteille de Baume de Wistar, dans son efficacité, non plus que dans aucune autre prescription, personne ne peut bien comprendre quelle fut ma surprise et ma joie, quand je m'aperçus que l'oppression était presque entièrement disparue avant même que j'eusse fini de boire une bouteille. Comme j'ai une aversion mortelle pour les remèdes, et que j'en use rarement sans aucune forme que ce soit, la seule sympathie pour ceux qui souffrent m'engage à donner ce témoignage public, et à recommander le Baume de Wistar à ceux qui seront affligés de la même indisposition.

Votre respectueux, HENRY WOOD. A vendre à Montréal par Wm. Lyman et Cie, et par John Carls et Cie, rue St. Paul; aussi par Alfred Savage et S. J. Lyman et Cie, Place d'Armes. Montréal, le 18 septembre 1849.

NAISSANCE.

A St. Le Pie, le 23 courant, la dame de Louis Euzèbe Bardy, éor., M. a mis au monde un fils.

En cette ville, le 28, la Dame de M. J. A. GRAVEL, libraire, a mis au monde un fils.

MARIAGES.

A Berthier, par le Rev. Missire J. F. Gagnon, curé du lieu. M. L. Bouillard à Dlle Elise Savignac fille de sieur Michel Savignac marguillier de la dite Paroisse.

Au même lieu, par le même, le S. M. François Xavier Antin à Dlle Rose Dénoimé tous deux du dit lieu.

DÉCÈS. 29 oct.

Cette nuit à l'Hopital Général M. Michel Griffith, prêtre du diocèse de Québec et curé pendant 7 ans à St. Gabriel de Valcartier. Il était né en mai 1794 fut ordonné prêtre en Irlande en Sept. 1813 et vint en ce pays dans l'année 1843, après avoir exercé le ministère dans son pays natal et en France. Il appartenait à la société de prières pour les prêtres défunts (1 messe) et à celle de la Caisse ecclésiastique de St. Michel.—(Communiqué.)

Aux Trois-Rivières, le 20 M. Alexis-Hudon Beauhien, âgé de 72 ans.

A Berthier, après une maladie de 20 ans supportée avec résignation et patience M. François Demers, à l'âge patriarcal de 82 ans.

DEPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE.

Montréal, 26 octobre, 1849.

EN conséquence de la Translation du Siège du Gouvernement à Toronto, Avis Public est par le présent donné, que toutes Communications destinées à ce Département de la part des Personnes résidentes dans le Haut-Canada, devront être adressées au

Commissaire des Terres de la Couronne, Toronto. Les Communications des Personnes résidentes dans le Bas-Canada devront être adressées à l'Assistant Commissaire des Terres de la Couronne, Montréal.

Les Papiers sous-mentionnés inséreront l'Avis ci-dessus une fois par semaine pendant un mois: La Minerve—Les Melanges Religieux—L'Echo des Campagnes—Gazette des Trois-Rivières—Le Journal de Québec et le Canadien.

BONS PROVINCIAUX.

OFFICE DE L'INSPECTEUR-GENERAL, Montréal, 29 octobre 1849.

JUSQU'A nouvel avis, les DEBENTURES du Gouvernement pour \$5 et \$2 10 chaque, qui sont échus avec droit à douze par mois d'intérêt, seront rachetés aux Offices des Banques de Montréal et de l'Amérique Britannique du Nord, et de leurs différentes branches dans la Province.

(Signé) F. HINCKS. Insp. Gén.

AVIS AUX INSTITUTEURS.

ON demande, pour St. François de Templeton, vis-à-vis Bytown, un Instituteur capable d'enseigner le français, l'anglais du moins médiocrement, et qui deplus sache le plain-chant. Les honoraires offerts sont de \$45 à \$50.—S'adresser à Messire Jos. Guignot, curé du lieu.

L'intérêt parlementaire est concentré dans les discussions des bureaux et de la commission chargée d'examiner la situation de la politique de la France à Rome.

Eaux de Plantagenet.

LE SOUSSIGNÉ avertit le public qu'il a appointé M. Jos. BÉRIAU, Marchand Grocier, Place JACQUES CARTIER, agent pour la vente des Eaux de PLANTAGENET où il y aura toujours une grande quantité de ces Eaux Fraîches, si bien connues du public. CHARLES LAROCQUE Agent. Montréal, 26 octobre 1849.

BUSTE DE MGR. DE MONTREAL.

LE Soussigné, acquéreur du Buste de Monseigneur de Montréal, sculpté par M. Chs. Baillet, prévient les nombreux membres du clergé, et autres personnes, qui en ont retenu des exemplaires, qu'il est prêt à les leur livrer. Ce Buste est de grandeur naturelle et a fait l'admiration des Connaisseurs par sa ressemblance parfaite. Aussi, Statues de la Ste. Vierge de différentes grandeurs depuis 5 pieds jusqu'à 6 pouces pour Eglises, Chapelles, maisons; Bustes en petit de Monseigneur et de M. Chiquiquy, etc., etc.

P. E. PICAULT. Coin des rues Notre-Dame et Bon-Secours. Montréal, 23 Octobre 1849.



BUREAU DES TERRES DE LA COURONNE. Montréal 8 Septembre, 1849.

AVIS est par le présent donné, que les Terres de la Couronne ci-après spécifiées situées, dans le comté d'Ottawa, dans le Bas-Canada, seront, à compter du VINGT DEUXIEME OCTOBRE, prochain, à vendre aux conditions énoncées dans l'avis publié sous la date du Deux Mars 1849, et au prix mentionné ci-haut, par l'Agent Local, JOHN LYNGH, à l'Isle des Allumettes, auquel l'on devra s'adresser.

- Prix de vente:—Trois Chelins l'Ac. Township de Chichester. Rang 1er, Lots A, B, C, 1 à 22, contenant depuis 68 à 151 acres.

- Township de Sheen. Rang 1er, Lots B, 1 à 27, contenant depuis 100 à 142 acres.

- Township de Waltham. Rang 1er, Lots B, 1 à 8, contenant depuis 41 à 200 acres.

BUREAU DES TERRES DE LA COURONNE, Montréal, 3 août 1849. Les individus, qui ont des locations de terres, soit comme concessionnaires primitifs ou comme leurs légataires héritiers ou substitués, et qui n'ont pas encore en leurs patentes, sont par le présent notifiés que conformément à la 5e. clause de l'Acte des terres, passé dans la dernière session de la législature, toutes terres, dont l'actuel détenteur doit à des honoraires, lesquels honoraires seraient maintenant dus ou sur lesquelles il y a encore à remplir des conditions d'établissement, ou dont l'exécution des conditions d'établissement reste à être prouvée, seront confiscées et reprises, à moins que tels honoraires ne soient dûment payés, et que telles conditions d'établissement ne soient remplies, et que l'exécution de celles-ci ne soit prouvée à la satisfaction du gouvernement, le TRENTIEME jour de MAI de l'année 1851. Les honoraires devront être payés et la preuve de l'exécution des conditions d'établissements devra être faite dans le Bureau du Commissaire des Terres de la Couronne. Montréal, 7 août 1849.

BUREAU DES TERRES DE LA COURONNE. Montréal, 18 août 1849. La plu à SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR-GENERAL de nommer: JOHN LYNGH, écuyer, de l'Isle des Allumettes, agent pour la Vente des Terres de la Couronne dans les Townships de Chichester, Sheen, Waltham et dans la dite Isle, l'Agence de cette dernière étant vacante par suite de la résignation de François Xavier Bastien, écuyer. FRANÇOIS XAVIER BASTIEN, écuyer, de l'Isle de Calumet, Agent pour la Vente des Terres de la Couronne dans la dite Isle, au lieu et place de Walter Redford, écuyer, qui a résigné cette partie de son agence. Montréal, 21 août 1849.

AVIS PUBLIC. DEPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE, Montréal, 3 août 1849. AVIS PUBLIC est par le présent donné à ceux qui sont en lettres soit pour des Terres du Clergé ou autres terres Publiques, que s'ils ne payent au moins un des versements dus avec intérêt, dans le cours de six mois à compter de ce jour, leurs terres seront alors reprises et mises en vente publique conformément aux dispositions de l'Acte 12 Vic. ch. 1. Et avis est de plus donné à ceux qui doivent pour des terres publiques en général, que suivant les dispositions du dit Acte, leurs terres seront sujettes à être reprises et offertes en vente, s'ils ne payent chaque année au moins un des versements requis, avec intérêt.

Aux Commissaires d'École. MESSIEURS les commissaires se procurement, pour une école modèle, un Instituteur, qui peut prendre un engagement présentement à commencer au premier jour de Septembre prochain. S'adresser à Messie Durocher, prêtre et curé, à Belœil. N. B. Le salaire demandé ne sera que raisonnable et modéré. Belœil, 2 juillet 1849.

LE SOUSSIGNÉ a l'honneur d'informer les Messieurs du Clergé et le Public qu'il reçoit en ce moment une addition considérable et très variée aux articles qu'il a déjà en mains et qui consistent en ornements d'Église, bronzes, étoffes d'or, soie, argent etc. Tout ce qui est en usage pour les fabriques, bougies, cire blanche et jaune, cierges de toutes proportions, vins de messe de la meilleure qualité, encens dit gomme oliberum, huile à lampe sont en vente à des prix modérés. Les avances libérales qu'il a reçues des premières maisons d'Europe mettent le soussigné en mesure d'offrir à ceux qui désiraient faire venir des objets étrangers tout ce qui pourrait leur convenir. J. R. ROY. Montréal 27 septembre 1849.

Collège de Bytown. LE COLLEGE DE BYTOWN s'ouvrira de nouveau le DIX-NEUF SEPTEMBRE. Cette maison embrasse ce qui est généralement enseigné dans les autres collèges. Outre le latin et les autres études classiques. L'étude du français et de l'anglais soignée tout particulièrement. Les parents ont à pourvoir à la nourriture de leurs enfants qui, trois fois le jour, auront une demi heure pour prendre leur repas dans de respectables maisons choisies ad hoc; le reste du temps se passe au collège. Le prix de la résidence sus-désignée ainsi que de l'école est de \$4 par année payable d'avance au moins par quartier. Bytown, 3 septembre 1849.

MOULE DES SOURDS-MUETS. DEPUIS que la Législation cessa, il y a 13 ans, d'encourager l'école des Sourds-Muets, si habilement tenue par M. R. McDonald, tous les vrais amis de l'humanité déplorent le sort de ces infortunés, privés des bienfaits de l'instruction. Mais lorsque les derniers recensements sont venus annoncer au public que onze cents Sourds-Muets en Canada étaient laissés dans l'oubli on regretta à bon droit cette arithmie qui contrastait si étrangement avec le vif intérêt que portait aux Sourds-Muets tous les gouvernements de l'Europe et celui des États-Unis. Vouant améliorer le sort de tant d'infortunés. Mgr. de Montréal n'écouant que son ardente charité, sans secours pécuniaires, mais avec l'espoir d'obtenir plus tard l'aide de la législature, eut le généreuse pensée d'ouvrir en Novembre dernier une école de Sourds-Muets sous la direction fut confiée à M. Lagorce. Ce Prêtre avec l'assistance de M. Reeves S.-Muet, offre maintenant de donner l'instruction gratuite à tous les S.-Muets indigents de la Province. Il ne sera exigé de ceux qui sont capables de payer que deux schellings et demi par mois. Dans la vue d'encourager l'école des familles offrent de pensionner quelques S.-Muets pour la modique somme de six piastres par mois par élève, y compris le blanchissage de leur linge. Dans le cas où les parents préféreraient fournir eux-mêmes les aliments il a été pris des arrangements avec une personne qui préparera leur nourriture et les logera pour six schellings par mois. Ceux dont les parents sont pauvres ou qui seraient trop âgés pour apprendre à lire et à écrire, pourraient au moins recevoir, s'ils sont intelligents, l'instruction religieuse par le langage des signes, etc. dans l'espace de six mois. L'école est située au pied du courant, Rue Dufresne, près de l'embarcadere des Steamboats de Longueuil. Vendredi le 7 Septembre.

ETABLISSEMENT DE RELIURE. Coin des Rues Notre-Dame et St. Vincent. LE Soussigné, pour satisfaire l'attente de ses nombreux amis, vient de rouvrir son ATELIER DE RELIURE à l'endroit ci-dessus désigné, où il est maintenant prêt à recevoir toutes les commandes dans sa branche qu'on voudra bien lui confier. Il apportera à ses ouvrages une attention et une exactitude qui lui mériteront l'encouragement public. M. Z. C. aura toujours en mains toutes les fournitures pour Ecoles, telles que Livres, Papier, Encre, Plume, etc. etc. etc. Z. CHAPELEAU. Montréal, 2 mai 1849.

AVIS. Aux Capitalistes et autres du Canada et des États Unis d'Amérique. LE VILLAGE D'INDUSTRIE, étant situé sur la Rivière L'Assomption, au centre d'une grande population dans le District de Montréal, et seulement qu'à 11 milles du Fleuve St. Laurent, avec la perspective d'y communiquer l'an prochain par un chemin de fer maintenant en construction, offre de grands avantages aux Capitalistes et autres personnes entreprenantes, qui désiraient utiliser les nombreux pouvoirs d'eau que la dite Rivière renferme, particulièrement dans la voisiage du dit Village d'Industrie, par la construction de diverses manufactures, dont le Canada a un si grand besoin. Et les Soussignés, désirant encourager toute espèce de manufacture dans le dit Village d'Industrie, font savoir au public en général, qu'ils sont disposés de vendre ou louer à long terme, (par titre incontestable et exempt de cens et rentes et de lots et ventes,) les dits pouvoirs d'eau, avec les terrains nécessaires aux dites manufactures; et tout à des prix et conditions très-favorables aux acheteurs. B. JOLLETTE, P. C. LOEDEL, G. DE LANAUDIÈRE, A. T. VOYER. Village d'Industrie } 20 décembre 1849.

ANALYSE DES EAUX MINÉRALES DE PROVIDENCE A ST. HYACINTHE, EAUX FROIDES 47° FAHRENHEIT. Ces eaux contiennent les principes suivants: PRINCIPES GAZEUX. Acide Carbonique (dissout en eau) Protocarburé d'Hydrogène (en abondance) PRINCIPES SALINS. Chlorure de Sodium (en abondance) Sulfate de Soude (en petite quantité) Bicarbonate de Soude (base du Soda-Water) assez abondant. Chlorure de chaux (en abondance) Chlorure de Magnésie (en petite quantité) Sulfate de Magnésie (assez abondant).

EFFETS THERAPEUTIQUES ET PHYSIOLOGIQUES DES EAUX MINÉRALES DE PROVIDENCE. Nous avons vu par l'analyse de ces eaux qu'elles renferment plusieurs sels actifs à base de soude, de magnésie et de chaux; unis aux bases chlorhydrique, carbonique et sulfurique; de plus que ces eaux tenaient en dissolution une assez grande quantité d'acide carbonique très puissant et qui agit encore comme tempérant et antispasmodique. Cet acide les rend encore efficaces dans certaines affections nerveuses de l'estomac, dans la dyspepsie, la cardialgie, dans les vomissements nerveux chez les femmes enceintes. Les chlorures de sodium, les sulfates de soude et les carbonates de cette base qui contiennent ces eaux leur donnent des propriétés anticholériques très puissantes et bien démontrées; comme l'ont prouvé de nombreuses expériences faites à cet égard: de plus ces sels jouissent de propriétés purgatives à fortes doses bien connues en tout le monde. Ils ont encore une propriété bien égale de l'intention des personnes qui font l'usage de ces eaux, c'est leur vertu lithénurique, qui les rend très-avantageuses dans les affections de l'appareil urinaire et surtout dans les affections de la gravelle. Les calculs formés par l'acide urique sont dissouts; les urines deviennent alcalines; d'acides qu'elles étaient auparavant. Les chlorures de chaux que ces eaux contiennent, leur donnent l'effet de neutraliser les acides de l'estomac qui sont si fréquentes chez les dyspeptiques et autres personnes atteintes de maladies organiques, de ce viscère. L'on se trouvera bien de l'usage de ces eaux dans les diarrhées chroniques, même de celles qui sont compliquées d'ulcération des intestins. L'on ne dira que quelques mots de son emploi en bain; ces bains agissent comme toniques et sédatifs suivant l'espace de temps que les personnes y demeurent et ils sont employés dans un grand nombre de cas, tel que dans les douleurs articulaires, le rhumatisme et la goutte. On en retire de bons effets dans les affections scrophuleuses, le rachitisme, la chlorose, dans les affections nerveuses, l'hystérie, l'épilepsie, l'hypocondrie dans les douleurs utérines, dans l'hypertrophie de l'utérus, dans la dysménorrhée, la stérilité, les douleurs de reins, etc.

L'utilité de ces bains est en quelque sorte évidente dans le traitement préservatif des difformités et pour consolider la guérison obtenue par les moyens mécaniques. Enfin ils sont d'un grand secours pour combattre la constitution lymphatique des enfants et les diverses accidents dépendants d'une asthène locale ou générale.

MODE D'ADMINISTRATION DES EAUX DE PROVIDENCE ET SA DOSE. Cette eau se prend soit pure, soit mêlée à quelque tisane, soit combinée au vin, au lait ou au sirop quelconque, selon le goût des individus. La dose est d'une à deux bouteilles par jour comme purgative et prise par tumbler avant le repas. A plus petite dose elle agit comme diurétique, diaphorétique et stomachique.

GUÉRISON. Depuis que ces eaux sont connues, M. J. L. Sanguinet, Marchand à St. Hyacinthe, a fait usage de ces eaux pour une dyspepsie chronique et il en est bien guéri. M. Joseph Gazaille, père, souffrait d'un grand mal de tête depuis plus de quinze jours; il en a bu à plusieurs reprises durant deux jours; il s'est levé dans ces eaux; et son mal de tête est disparu; depuis ce moment plusieurs autres personnes se sont mises à boire de ces eaux, et elles déclarent s'en bien trouver pour des faiblesses d'estomac. M. Joseph St. Germain, placé à la direction de l'établissement des bains qui sont maintenant en opération, va incessamment mettre des dépôts de ces eaux à Montréal, à Québec et à Trois-Rivières. Ils les vendra à un prix bien modéré, vu la facilité du transport de St. Hyacinthe à ces autres places, et vu aussi leur nouveauté. Des affiches feront connaître les lieux des dépôts. St Hyacinthe, le 16 juillet 1849.

L. P. Boivin. Coin des rues NOÛRE-DAME ET ST. VINCENT. AVERTIT de nouveau ses pratiques que tout son établissement est réuni dans ce nouveau local et qu'il a tout-à-fait abandonné son ancien magasin de la rue St. Vincent vis-à-vis la Place Jacques quartier. Il attend incessamment par les prochains arrivages, un RICHE ASSORTIMENT de MONTRES, BIJOUTERIES, articles de goût etc, etc. Montréal, 26 mai.

BUREAU DES TERRES DE LA COURONNE. Montréal 2 Mars, 1849.

AVIS PUBLIC est par le présent donné, que le prix de départ des Terres de la Couronne dans le Bas-Canada et les conditions du paiement, seront à l'avenir comme suit, pour les colons.

Pour les Terres de la Couronne au sud du fleuve St. Laurent, en descendant jusqu'à la rivière Chaudière et un chemin Kennebec, y compris le township de Newton, comté de Vaudreuil, 4s. l'acre. Pour dit dit, à l'est de la rivière Chaudières et de chemin Kennebec, y compris les comtés de Beauport et Gaspé, 2s. l'acre. Pour dit dit au nord du fleuve St. Laurent, depuis la limite ouest du comté des Deux-Montagnes jusqu'à la limite est du comté de Saguenay, 2s. l'acre. N. B. — Les occupants actuels de lots dans le Saguenay les pourront acheter à 1s. l'acre, en payant le prix, le 1er Janvier prochain.

Pour dit dit, comté de l'Ottawa, les terres dans les Townships déjà annoncées en vente 4s. l'acre. Dit dans ceux qui le seront ci-après, 3s. l'acre. Un quart du prix d'achat sera payable dans cinq ans de la date de l'acquisition. Les autres trois quarts seront payable en trois versements égaux, à des intervalles de deux ans chaque; et tout avec intérêt. Personne ne pourra acheter à ces conditions plus de cent acres; et toute vente pour une plus grande quantité pourra être annulée. L'acheteur, en prenant possession du lot, sera tenu d'ouvrir la moitié de la largeur du chemin sur tout le front de sa terre; et, dans quatre ans de la date de l'achat, de défricher le dixième de la terre, et d'y résider. Il ne sera émané de patente en faveur de l'acheteur que lorsqu'il aura été prouvé d'une manière satisfaisante qu'il a rempli les conditions de défrichement et autres ci-dessus mentionnées; et que la totalité du prix d'achat et des intérêts aura été payée. Les acquéreurs, ou autres occupants, ne pourront couper de bois sur leurs lots (à l'exception de ce qu'il leur faudra abattre pour défricher, ou autres objets d'agriculture) ni en vendre, sans une licence de l'Agent. Les droits provenant de bois coupé en vertu de telle licence seront portés à l'acquit du prix de la terre, pourvu que les améliorations voulues soient faites; sinon, ils iront à l'acouronne. Le bois coupé sans permission sur des terres sous location, avant l'accomplissement de toutes les conditions requises, sera considéré comme bois de la Couronne coupé sans licence. Les demandes pour achat devront être faites aux cents locaux respectifs.

DEUXIEME EDITION DU COURT TRAITE SUR L'ART EPISTOLAIRE, A L'USAGE DES ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES. CETTE édition est refaite et augmentée d'une instruction sur les règles à suivre et des défauts à éviter en écrivant une lettre, de plusieurs modèles de lettres en français et en anglais, les formules de Lettres de change, Billets, reçus, quittances; d'une liste des initiales des titres qualitatifs; d'une liste des localités où il y a un Bureau de Poste, dans le Bas-Canada; d'une liste des chefs de les départements sous l'Exécutif de la Province, et des places de dans Bureaux respectifs; d'une table d'intérêt à 6 par 100, etc., etc. Cet ouvrage est recommandé par le Bureau d'Examinateurs pour le district de Montréal, et par M. le Surintendant de l'Instruction publique pour le Bas-Canada. A vendre à Montréal, chez tous les Libraires, et à l'imprimerie de P. Gendron rue St. Vincent, No. 21.

LIVRES NOUVEAUX. LES Soussignés viennent de recevoir et offrent maintenant en vente, une collection considérable de LIVRES propres à être donnés EN PRIX, ou à former UNE BIBLIOTHÈQUE DE PAROISSE, parmi lesquels se trouvent les ouvrages suivants: Bibliothèque de la jeunesse chrétienne, in-8 Do do do in-12 Do do do in-18 Do des Ecoles chrétiennes in-12 Gymnase moral, Bibliothèque pieuse, formats in-12, grand in-32, et in-36 Do des petits enfans in-32 Do des enfans pieux, in-32 Do de l'enfance chrétienne, in-18 Do Morale et Littéraire, in-12 Do Instructive et amusante, in-18 Do Catholique de Lille, in-18 Etc., etc., etc. — AUSSI: Un assortiment très varié de LIVRE DE PRIÈRES avec reliures ordinaires et autres. Le tout à des prix extrêmement réduits. LA REMISE DES DROITS EST ACCORDÉE AUX ACHETEURS. E. R. FABRE et Cie. Rue St. Vincent, No. 3, } 21 mai 1849.

ARCHITECTURE. CHS. BAILLARGE, architecte, au vieux château St. Louis, Haute-Ville, Québec.

GRAINES DE JARDIN DE LA RÉCOLTE DE 1848. Aux Jardiniers et aux personnes qui achètent des graines.

LES graines de jardins sont généralement importées en ce pays, en automne et gardées dans des magasins jusqu'au printemps. Les vaisseaux qui partent l'automne pour le Canada laissent les différents ports d'Europe avant la récolte des graines, ainsi les graines qu'ils apportent sont toutes de l'année précédente et sont par conséquent de vieilles graines lorsqu'on veut les semer en Canada. Pour remédier à ces inconvénients, les soussignés ont adopté l'usage de faire venir leurs graines par la voie de New-York pendant les mois de novembre et de décembre lorsqu'elles ont été cueillies, et elles leur arrivent de New-York par estafette. Par ce moyen ils peuvent fournir à leurs pratiques.

DES GRAINES FRAICHES DE LA MEILLEURE QUALITÉ.

Ce moyen, quoique dispendieux a été prouvé par une expérience de plusieurs années, être le meilleur. Les graines qui ont été achetées des soussignés ont toujours réussi. En conséquence, ils invitent le public à faire attention à l'assortiment de GRAINES DE JARDIN et de GRAINES DE FLEURS venant de Paris par le Paquet de Baltimore qui fait voile du Havre, et de Londres par le Devonshire, consistant en une grande variété, parmi lesquelles se trouvent:

- Artichauts Asperges Brocoli Betterives Capucines Concombres Cerfeuil Sarrisettes Laitue Melons Montd Oignons Persil Panais Raves Rhubarbe Saffran Sauge Epinards Sarrisette Tabacs Navet Fèves Pois-fleurs Choux-fleurs Citronille Carottes Romarin Fèves rouges Choux de Savoie Betteraves blanches, Thym Poireaux Tomates Marjolaine etc., etc., etc.

BENJ. WORKMAN & Co. 172, rue St. Paul, coin du Carré de la Douane. Montréal, 16 avril.

P. S.—Il est aussi à vendre un assortiment étendu de GRAINES DE FLEURS du Canada, de France, d'Angleterre, d'Amérique, etc, dont le catalogue est imprimé et sera donné gratis à ceux qui viennent pour acheter des graines.

AUX FABRIQUES.

A vendre un beau Bénitier en pierre et dans le genre gothique.—Les conditions seront très-faciles.—S'adresser à J. B. THOMAS. Coin des rues Dorchester et Ste. Elizabeth. Montréal, 2 mai 1849.

DAMIS PAUL, ORGANISTE DE LA CATHÉDRALE, ayant fixé sa résidence, près du Couvent du BON PASTEUR, sur la rue VICTORIA, offre ses services aux personnes qui désiraient prendre des LEÇONS DE MUSIQUE.

P. GARNOT, Professeur de français, P. G. latin, rhétorique belles-lettres, etc. Coin des rues Dorchester et Sanguinet. Montréal, 9 Nov. 1848.

L. A. HUGUET LATOUR, Notaire, No. 16, rue St. Vincent. Montréal, 20 oct. 1848.

CONDITIONS DES MELANGES RELIGIEUX. LES MELANGES RELIGIEUX se publient DEUX fois la semaine, le MARDI et le VENDREDI. Le prix d'abonnement pour l'année est de QUATRE PIASTRES (sans de poste à part). Les MELANGES ne reçoivent pas d'abonnement pour moins de SIX mois. Les abonnés qui veulent discontinuer de souscrire aux Melanges doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement. Toutes lettres, paquets, correspondances, etc. etc. doivent être adressées, francs de port, aux Editeurs des Melanges Religieux à Montréal.

PREX DES ANNONCES. Six lignes et au-dessous, 1ère insertion, . . . 20 2 6 Chaque insertion subséquente . . . 0 0 7 Dix lignes et au-dessous, 1ère insertion, . . . 0 0 6 Chaque insertion subséquente, . . . 0 0 11 Au-dessus de dix lignes, [1ère insertion] chaque ligne . . . 0 0 4 Chaque insertion subséquente, par ligne, . . . 0 0 1 Les Annonces non accompagnées d'ordres sont publiées jusqu'à avis contraire. Pour les Annonces qui doivent paraître LONGTEMPS, pour des annonces fréquentes, etc., l'on peut traiter de gré à gré.

AGENTS DES MELANGES RELIGIEUX. Montréal, MM. FABRE, & Cie., libraire Trois-Rivières, VAL. GUILLET, Ec. N. P. Québec, M. D. MARTINEAU, Ptre. V. Ste. Anne, M. F. PILOTE, Ptre Direct. Rivière du Loup, M. T. BARIBEAU, St. Athanase, M. H. AUBERTIN. Bureau des Melanges Religieux, troisième étage de la Maison de l'école près de l'Évêché, coin des rues Mignonne et St. Denis. PROPRIÉTAIRE, JOSEPH RIVET Imprimeur. RÉDACTEURS, { Jos. LaRocque, } Pres. { Fr. Jos. Cénas, }